d'engrais à Bécancour

6211-10-019



PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Québec, le 18 septembre 2013

Madame Sophie Girard
Directrice des services techniques et à l'environnement
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
1000, boulevard Arthur-Sicard
Bécancour (Québec) G9H 2Z8

Objet: Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour Questions complémentaires du 18 septembre 2013 (DQ2, n°s 1 à 4)

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 3 et 4 septembre derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions complémentaires suivantes.

Question 1

Quelles sont les perspectives de développement du Parc industriel de Bécancour à court, moyen et long terme y compris les projets d'agrandissements et de réfection des usines déjà présentes sur le site ?

Question 2

Quelle est la distribution spatiale de la main-d'œuvre (en nombre et en %) à l'intérieur du Parc industriel et portuaire de Bécancour?

Question 3

- A. Quelle est la capacité du réseau routier donnant accès au Parc industriel et portuaire de Bécancour et à combien estimez-vous son débit d'utilisation actuel sur les différentes voies qu'il comporte ?
- B. Dans l'éventualité de la construction et de la mise en opération de l'usine d'engrais d'IFFCO Canada, y a-t-il des risques de saturation de ce réseau ?

Édifice Lomer-Gouin 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 Québec (Québec) G1R 6A6 Téléphone : 418 643-7447 (sans frais) : 1 800 463-4732 Télécopieur : 418 643-9474 communication@bape.gouv.qc.ca

communication@bape.gouv.qc.e www.bape.gouv.qc.ca

Question 4

- A. Quelle est la contribution de l'ensemble des activités économiques actuelles du Parc industriel et portuaire de Bécancour au Produit intérieur brut de la Ville de Bécancour, de la MRC de Bécancour et de la province de Québec ?
- B. De combien ce Produit intérieur brut sera-t-il modifié dans le cas où l'usine d'engrais d'IFFCO Canada est mise en opération?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 20 septembre, 17 heures, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

de la commission